

**Rapport de la Commission « Préavis d'intention sur l'étude du projet de fusion des communes de Dailens, Lussery-Villars, Penthaz et Penthalaz »**

**Préavis municipal no 02-2014**

**Préambule**

La Commission composée de Jacques Delederray, Philippe Gerhard, Nadine Hählen, Sandrine Pollien et Jean-Jacques Paltenghi (1er membre), a été invitée à rencontrer la Municipalité in corpore le mardi 20 mai 2014. Elle a pu entendre le Syndic présenter les raisons qui ont motivé la Municipalité à s'engager dans la préparation d'une fusion des quatre communes PPDL; la question des finances n'apparaît pas au premier plan de ses motivations; d'autres facteurs lui paraissent plus déterminants dans une optique à long terme: complexification des tâches, poids de la commune dans le district/ le canton, difficultés de relève dans les exécutifs, notamment. Le bon bilan de la collaboration intercommunale PPDL a aussi encouragé la Municipalité à envisager une fusion et à s'engager pleinement dans le projet. Ainsi, notre Syndic assume la présidence du Comité de pilotage du projet, assisté de notre secrétaire communale et de notre boursier communal.

**Calendrier proposé**

La Commission a aussi obtenu des précisions sur le calendrier serré envisagé:

- 21 mai: première réunion des groupes de travail
- 23 juin 2014: Préavis d'intention sur l'étude du projet de fusion soumis aux votes des Conseils communaux/Conseil général
- juin 2014-janvier 2015 : travaux des groupes de travail et du Copil
- février 2015 : rapports des groupes de travail au Copil
- avril 2015: adoption du projet de convention de fusion par les Municipalités
- mai 2015: présentation du projet de convention à la population
- juin 2015 : projet de convention de fusion soumis aux votes des Conseils communaux/Conseil général
- novembre 2015: projet de convention de fusion soumis aux votes des citoyens
- puis la convention passe en ratification cantonale (env 12 mois)
- printemps 2016: élections communales renvoyées
- automne 2016: élections des autorités de la nouvelle commune
- 1 janvier 2017: nouvelle commune

**Amendement au préavis no 02-2014:**

**Le Conseil communal de Penthaz**

- . vu le préavis..
- . ouï...
- . considérant...

**décide**

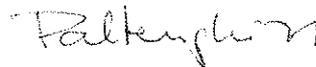
***. de prendre acte de l'intention de la Municipalité de préparer un projet de fusion entre les communes de Daillens, Lussery-Villars, Penthalaz et Penthaz. La Municipalité présentera au Conseil communal une analyse approfondie des conséquences de ce projet pour notre commune, avantageuses ou non.***

- . d'encourager et....

Pour la Commission:



Philippe Gerhard, président



Jean-Jacques Paltenghi, rapporteur

Penthaz, le 31 mai 2014